

ment signalait-on ainsi les intentions du gouvernement, mais on donnait aux députés, ou du moins aux porte-parole de chacun des partis de l'opposition, l'occasion de faire quelques brèves observations. Bien entendu, ils en ont profité.

Deuxièmement, nous soumettons maintenant à un comité compétent de la Chambre ces crédits supplémentaires concernant les questions à l'étude. Si l'on songe aux délibérations du comité plénier dans le passé, je trouve que les députés ont ainsi une bien meilleure occasion, en les renvoyant au comité permanent de la Chambre, d'examiner, de critiquer et de commenter les modifications législatives proposées.

L'hon. M. Lambert: C'est à nous d'en décider.

L'hon. M. Drury: A mon avis, c'est à la Chambre d'en décider, et elle l'a déjà fait.

• (2.50 p.m.)

Cela ne fera peut-être pas l'affaire du représentant.

L'hon. M. Lambert: Quand la Chambre l'a-t-elle prise cette décision?

L'hon. M. Drury: La Chambre l'a prise par exemple, en adoptant plusieurs lois de subsides dans le passé. J'espère qu'elle va réaffirmer son intention dans ce sens en adoptant la loi des subsides en question. En prévision de l'abolition du comité plénier de la Chambre pour l'étude des subsides, des dispositions bien précises prévoyaient, dans le cas des travaux des subsides, des jours réservés à l'opposition, au cours desquels seuls ses membres pouvaient soulever des questions qui exigeaient ou nécessitaient, à leur avis, un débat public.

En ce qui concerne le sujet à l'étude actuellement, il reste, si je ne me trompe, d'ici la fin de l'année financière courante, plusieurs jours réservés aux subsides, durant lesquels, en sus du débat intégral au comité permanent des affaires des anciens combattants, les membres de l'opposition pourront aborder le sujet s'ils le veulent, et en discuter à la Chambre.

L'hon. M. Lambert: Surtout sans qu'il y ait décision.

L'hon. M. Drury: Le député se plaint du manque de décision. Je suis hélas d'accord avec lui là-dessus car c'est un de nos grands problèmes que d'amener la Chambre à une décision sur des questions urgentes.

L'hon. M. Lambert: C'est préférable au fait de les faire prendre par le gouvernement.

L'hon. M. Drury: Les décisions ont fait trop souvent défaut à la Chambre. Pour ce qui est du problème à l'étude, d'importance secondaire, des changements ont été

[L'hon. M. Drury.]

apportés en 1964, en 1966 et en 1968 au moyen de la loi des subsides. Le sujet n'est donc pas nouveau.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et vous avez modifié le Règlement depuis.

L'hon. M. Drury: Je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre; nous avons modifié le Règlement dès avant. Vu les jours de subsides à notre disposition, qui fournissent à l'opposition maintes occasions de discuter de ces crédits à son gré à la Chambre, outre l'interrogatoire des témoins aux comités permanents de la Chambre, nous pouvons faire un examen plus approfondi des faits et ceux qui voudraient celer certains renseignements le pourront moins facilement que par le passé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous l'avez dit.

L'hon. M. Drury: Lorsque les subsides étaient étudiés en comité, et la majorité des députés conviendront qu'on consacrait trop peu de temps à un problème trop important, nous n'avions pas la même possibilité d'examen. J'estime que ce renvoi au comité permanent des affaires des anciens combattants est parfaitement opportun et que les postes consignés dans les crédits supplémentaires sont en règle.

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), appuyé par le député d'Edmonton-Ouest, a fait un rappel au Règlement particulièrement intéressant et important. Dès que j'aurai eu la possibilité d'étudier les arguments présentés par ces deux députés et ceux du ministre, je communiquerai à la Chambre ma position à ce sujet.

* * *

LES SPORTS

LA VICTOIRE DE L'ÉQUIPE DE CURLING DU MANITOBA

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter, et je suis persuadé que l'ensemble des députés se joindront à moi, l'équipe de Don Duguid, de Winnipeg, qui vient de gagner pour la deuxième année consécutive la coupe McDonald Briar, démontrant ainsi la suprématie canadienne au curling.

Des voix: Bravo!

M. Simpson: Que nos meilleurs souhaits accompagnent Don Duguid, Rod Hunter, Jim Pettapiece et Bryan Wood quand ils représenteront le Canada en France la semaine prochaine au championnat mondial de curling.

Des voix: Bravo!